

L'an 1 du plan stratégique 2023–2027



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Sommaire

PARTIE 1

À retenir en 2023

06

→ Chiffres clés

08

→ Faits marquants

PARTIE 2

Une année au service du plein emploi

14

→ Feuille de route 2023–2024 du plan stratégique 2023–2027

16

→ Rechercher le plein emploi des personnes en situation de handicap par l'accompagnement des entreprises

20

→ Sécuriser les parcours en complémentarité du droit commun

25

→ Améliorer et faciliter le recours à notre offre

28

→ Participer à l'action publique

PARTIE 3

Pilotage et gestion des risques

36

→ Pilotage

37

→ Gestion des risques

PARTIE 4

Gouvernance

40

→ Composition du Conseil d'administration

42

→ L'activité du Conseil d'administration et du Bureau

43

→ La commission des politiques d'intervention (CPI)

44

→ La commission financière (ComFi)

45

→ La commission communication (ComCom)

46

→ La commission d'étude des conventions nationales (CECN)

48

→ La commission innovations expérimentations (CIE)

50

→ La commission de marché

52

→ Le comité d'audit

PARTIE 5

La RSE à l'Agefiph

56

→ La RSE est un pilier de notre stratégie

2023 : un nouvel élan pour l'Agefiph



© Hugues-Marie Duclos

CHRISTOPHE ROTH
Président



© Sylvie Scala

DIDIER EYSSARTIER
Directeur général

L'année 2023 est l'an 1 du nouveau cap fixé sur la boussole de l'Agefiph : l'atteinte du plein emploi pour les personnes en situation de handicap. Cet objectif ambitieux est au cœur de notre plan stratégique 2023–2027.

Pour y parvenir, l'Agefiph se mobilise dans tous les territoires, dans les bassins d'emplois, aux côtés des entreprises, des acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et des personnes en situation de handicap. Cet engagement fort passe par un renforcement de l'accompagnement des entreprises et des organismes de formation en améliorant et simplifiant l'accès à notre offre et la renouvelant pour répondre aux nouveaux besoins émergents ; par la sécurisation des parcours en complémentarité avec le droit commun ; et en participant plus que jamais à l'action publique comme un acteur incontournable de l'emploi et du handicap.

L'Agefiph est pleinement impliquée au sein du Réseau pour l'emploi, et agit de concert avec tous les acteurs de l'emploi, de la formation professionnelle, de la santé au travail, et plus particulièrement l'État avec qui nous avons un partenariat renforcé. Ce maillage d'acteurs et de solutions doit nous permettre d'œuvrer vers un monde du travail qui donne pleinement sa place aux personnes en situation de handicap, dans le respect et la reconnaissance des compétences de tous. C'est tout le sens de l'action de l'Agefiph en 2023 dont ce rapport d'activité est le témoignage de nos réalisations.

À retenir en 2023

"L'emploi des personnes handicapées progresse chaque année, l'engagement de l'ensemble des acteurs pour assurer une égalité des chances également. L'Agefiph, au service de tous, mobilise son expertise et ses ressources chaque jour au niveau national et sur les territoires."

Christophe Roth, Président de l'Agefiph



Chiffres clés

Les ressources de l'Agefiph

520 M€

(+6,5 % par rapport à 2022)



500,7 M€ de contribution des entreprises au titre de l'OETH (+4,6 % par rapport à 2022)

19,4 M€ d'autres ressources (+111 % par rapport à 2022)

Les engagements budgétaires en 2023

577,8 M€

(+ 46,6 M par rapport à 2022)

La situation de l'emploi



12 %

taux de chômage des personnes en situation de handicap

La réponse à l'Obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) en 2022

(Source DARES – Novembre 2023)



111 300

entreprises assujetties. (+ 1,9 % par rapport à 2021)



657 400

salariés en situation de handicap. (+ 3 % par rapport à 2021)



3,5 %

Taux d'emploi direct exprimé en équivalent temps plein (stable par rapport à 2021)



5,3 %

Taux d'emploi direct exprimé en personnes physiques (+0,1 pt par rapport à 2021)

29 %

(stable par rapport à 2021) des entreprises remplissent leur obligation d'emploi par de l'emploi direct uniquement.

31 %

(stable par rapport à 2021) des entreprises n'emploient aucune personne en situation de handicap.

98,3 %

taux de satisfaction des personnes en situation de handicap bénéficiaires d'aides financières



207 209

interventions auprès de personnes en situation de handicap ou d'entreprises

97,9 %

taux de satisfaction des entreprises bénéficiaires d'aides financières



21 550

personnes en situation de handicap maintenues dans l'emploi dans le secteur privé via les réseaux Cap emploi et Comète (+0,7% par rapport à 2022)



113 319

(+7,7 % par rapport à 2022)

prestations et aides à la compensation

Accompagnement des acteurs de la formation



1 574

(+39,5 % par rapport à 2022)

OF/CFA mobilisés



3 903

(+10 % par rapport à 2022)

accompagnements de référents handicap pour la conception de plans d'adaptation



52 388

(+1,5 % par rapport à 2022)

actions d'appui à la formation à destination des demandeurs d'emploi et des salariés



510

(+16 % par rapport à 2022)

actions d'appui à la professionnalisation animées ou co-animées par la Ressource handicap formation

Faits marquants

Janvier



Semaine de l'emploi du numérique

Comme en 2022, l'Agefiph a accompagné cet événement organisé pour la 5^{ème} année par Pôle emploi du 23 au 27 janvier 2023 pour promouvoir l'emploi dans le secteur du numérique.

Les nouvelles conventions Cap emploi avec le nouveau périmètre sur l'axe 2 de l'accompagnement des parcours professionnels.

Les nouvelles conventions des Cap emploi signées avec l'État, l'Agefiph, le FIPHP et France Travail (devenue depuis France Travail), conclues pour une durée de 5 ans (2023-2027), élargissent le périmètre d'intervention du Cap emploi notamment en ce qui concerne l'axe « accompagnement dans l'emploi ».

Février



Étude Homère

Une étude de grande ampleur afin d'obtenir des données inédites sur la population déficiente visuelle en France. Ce travail réalisé vise à mieux connaître les personnes déficientes visuelles et à saisir leurs difficultés au quotidien, pour aider à mieux cibler les aides en fonction de leurs différents profils.

Signatures de conventions de politique d'emploi avec des entreprises : Groupe Berthier, Polyexpert, Flex'Ngate.

Mars

Abilympics

Organisation de la 10^{ème} édition des Abilympics, compétition mondiale des métiers des personnes handicapées, à Metz les 23, 24 et 25 mars 2023. L'Agefiph a financé la préparation de l'équipe de France.

Signature d'une convention de politique d'emploi avec Nike

URRH 2023 à Bordeaux

Nouveau succès pour la 4^{ème} édition de l'Université du Réseau des Référénts Handicap à Bordeaux, au Palais de la Bourse les 27 et 28 mars 2023. Comme les années précédentes, l'URRH s'est révélé le rendez-vous incontournable des référents communication d'entreprise pour ouvrir ses perspectives, se professionnaliser, réseauter et découvrir de multiples solutions innovantes. Plus de 500 visiteurs uniques ont pu participer sur place sur les 2 jours et 2 000 participants ont assisté à un des nombreux ateliers en ligne.



Avril

CNH

À la suite de la feuille de route des 100 jours détaillée le 26 avril par la Première ministre et dans laquelle a été rappelé l'objectif de continuer « à agir pour les personnes en situation de handicap pour bâtir une société plus inclusive », la Conférence Nationale du Handicap (CNH) s'est tenue le même jour et au cours de laquelle 17 mesures ont été proposées, notamment pour « rendre l'environnement professionnel de droit commun accessible, quel que soit le handicap ».

ESPA

Première réunion de l'espace scientifique et prospectif de l'Agefiph (ESPA), comprenant 9 membres avec des approches pluridisciplinaires.

Signature de la charte activateur de progrès par France Assureurs.



Mai

L'accès aux aides de l'Agefiph est désormais digitalisé

L'Agefiph continue sa digitalisation en ce printemps 2023 en ouvrant l'accès de nouvelles aides à une possibilité de mobilisation en ligne, directement depuis le site agefiph.fr.

Participation à l'Inclusiv day

Renouvellement de la Convention avec l'UIMM

Partenariat non financier, qui a notamment pour objectif de développer l'accompagnement des jeunes et des demandeurs d'emploi en situation de handicap vers les métiers industriels, secteur fortement pourvoyeur d'emploi.



Juin

Lancement de l'offre de service pour les entreprises grands comptes, notamment celles sortant d'un accord agréé par l'État, permettant une mobilisation simplifiée de l'offre de service de l'Agefiph.

3^{ème} édition de l'Activ challenge permettant aux entreprises de montrer leurs politiques handicap et de se mesurer entre elles.



Juillet



Mondiaux de para-athlétisme

Les Championnats du monde de para-athlétisme se sont tenus du 8 au 17 juillet au Stade Charléty (Paris 13^{ème}). Une compétition suivie par une journée de recrutement unique « Handisport et Emploi » dans les travées du stade, le 11 juillet en présence de la ministre, Mme Darrieussecq, de notre Président et du Directeur général de l'Agefiph et de France Travail qui a connu un véritable succès avec près de 3 000 participants et 60 entreprises. Plus de 250 recrutements ont été effectués à la suite de cette journée.

La poursuite du soutien au dispositif Hanvol

Dispositif emblématique soutenu par l'Agefiph depuis 2010 qui permet de construire des parcours sécurisés dans le secteur de l'aéronautique, filière d'excellence qui offre une grande diversité de métiers.

Septembre



Présentation du plan stratégique au CESE

Le Président de l'Agefiph Christophe Roth a présenté le 7 septembre au Conseil Economique Social et Environnemental le plan stratégique 2023-2027 « atteindre le plein emploi des personnes en situation de handicap » voté fin 2022 par le Conseil d'Administration de l'Agefiph.

Compétition des métiers Worldskills

A Lyon, 59 compétiteurs de moins de 23 ans en situation de handicap : 4 finalistes et 1 médaille de bronze en robotique mobile.

Renouvellement de la convention avec Audiens

Cette convention permet, à travers les activités de la mission handicap portée par Audiens, d'accompagner des entreprises et des salariés en situation de handicap au sein du secteur de l'audiovisuel et du spectacle vivant.

Octobre



Le mois de l'innovation

Fin 2023, près de 250 personnes se sont mobilisées pour réfléchir à la future stratégie 2024-2027 pour l'innovation emploi et handicap de l'Agefiph autour d'un séminaire national associant administrateurs de l'Agefiph, collaborateurs et partenaires en octobre et d'un bootcamp réunissant nos porteurs de projets et des partenaires en novembre. Ces travaux fructueux vont alimenter la rénovation de l'action de l'Agefiph en s'inscrivant directement dans la dynamique de sa stratégie générale.

Approbation de nouveaux statuts de l'Agefiph qui ne pourront entrer en vigueur qu'après agrément de l'État.

Coupe internationale de rugby fauteuil

Du 18 au 22 octobre à la halle Georges Carpentier à Paris avec l'organisation d'un salon de recrutement de personnes en situation de handicap.

Lancement du service numérique Appui à la professionnalisation des acteurs

L'Agefiph a déployé en octobre 2023 son nouveau service d'appui à la professionnalisation des acteurs intervenant sur le champ de la relation emploi-handicap : entreprises et acteurs du monde économique et social, de la formation, de l'emploi, de la santé au travail, ... Ce sont huit cibles qui sont visées par ce service.

Livre blanc sur les technologies immersives plus responsables avec de nombreux partenaires de l'Agefiph dans le domaine du numérique : Simplon, ...

Novembre



Activateurs de progrès

L'année 2023 a vu une forte progression du nombre d'activateurs de progrès, de 62 % pour atteindre fin novembre près de 11 800 activateurs. Ceux-ci, présents dans tous les territoires y compris ultramarins, ont pu bénéficier de l'ensemble des outils mis à disposition par l'Agefiph pour sensibiliser leurs équipes au handicap au travail avec les jeux en ligne Handipoursuite et Activ Game, les Activ Box mais aussi les kits de communication mis à disposition des entreprises dont les commandes ont progressé de 47 %.

Lancement du plan alternance État - FIPHFP - Agefiph

Signature d'une convention de politique d'emploi avec Google

Sortie d'une étude avec l'Ifop sur l'usage du numérique par les personnes en situation de handicap

SEEPH 2023

La thématique de cette année « La transition numérique : un accélérateur pour l'emploi de personnes handicapées ? » a été prolifique en événements et conférences partout en France à l'occasion de la 27^{ème} édition de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées qui s'est déroulée du 20 au 26 novembre. 3 thèmes ont été abordés :

- L'accessibilité numérique ;
- Les innovations comme vecteur d'inclusion ;
- L'emploi dans le secteur du numérique, en progression de 6 % par an avec 85 000 emplois non pourvus.

Décembre



Les 10 ans du RRH en PACA/Corse

Le réseau des référents handicap en Paca/Corse a célébré ses 10 ans en décembre 2023 au Circuit Paul Ricard au Castellet, lieu symbolique de son lancement en 2013.

Sortie du baromètre annuel de l'Agefiph et de la publication associée de l'observatoire

Adoption de la loi pour le plein emploi

La loi pour le plein emploi pour faciliter l'intégration des publics éloignés de l'emploi, y compris des personnes en situation de handicap a créé le « réseau pour l'emploi ».

Une année au service du plein emploi

"Les premiers résultats du plan stratégique sont opérationnels : une offre davantage digitalisée en 2023, pour la mobilisation de nos aides mais aussi en matière d'appui à la professionnalisation des acteurs. Mais aussi toujours plus d'entreprises, d'organismes de formation ou de référents handicaps accompagnés et une sollicitation de nos aides et services en forte progression."

Didier Eyssartier, Directeur général de l'Agefiph



Feuille de route 2023–2024 du plan stratégique 2023–2027

En décembre 2022, l'Agefiph a adopté son plan stratégique pluriannuel pour la période 2023–2027. Celui-ci porte une ambition claire : faire évoluer le taux d'emploi des personnes en situation de handicap au-delà de 4 % et tendre vers leur plein emploi.

Pour atteindre ses ambitions, l'Agefiph entend poursuivre et amplifier les actions déjà engagées sur le terrain et renforcer sa position d'acteur ressource au service de son écosystème et tout particulièrement des entreprises, dont celles sortant d'accords agréés par l'État.

Axe 1

Rechercher le plein emploi des personnes en situation de handicap par l'accompagnement des entreprises

- La mise à disposition du **programme de professionnalisation** destiné à tous les référents handicap et acteurs de l'entreprise, y compris les acteurs du dialogue social, via une plateforme numérique ;
- La définition d'une nouvelle **aide incitative à l'embauche** ;
- La définition d'une **offre de service à destination des entreprises et branches sortant d'accord agréé par l'Etat**, afin de pérenniser les politiques handicap, faire progresser significativement et durablement l'emploi des personnes en situation de handicap.

Axe 2

Sécuriser les parcours des personnes handicapées en complémentarité de l'offre de droit commun

- La **restructuration de l'offre d'appui spécifique** et le lancement du nouvel appel d'offres pour renouveler le marché ;
- La poursuite du déploiement des **plateformes de prêt de matériel** en région, qui vise à élargir le périmètre des plateformes existantes (couvertures de tous les types handicaps) et couvrir les régions ne disposant pas encore de ce type de dispositif ;
- L'élaboration et la mise en œuvre, en collaboration avec l'Etat et le FIPHFP, d'un plan d'actions pour augmenter le nombre **d'alternants** handicapés.

Le déploiement opérationnel du plan stratégique, initié dès le début de l'année 2023, est planifié et assuré via des feuilles de route pluriannuelles glissantes. La première feuille de route 2023–2024 a été en partie mise en œuvre sur l'année 2023.

Cette feuille de route a été élaborée et mise en œuvre en cohérence avec la feuille de route de la convention entre l'État et l'Agefiph et les priorités du Gouvernement exprimées

lors de la Conférence nationale du handicap d'avril 2023. Elle est organisée autour des 4 axes du plan stratégique, avec 10 sous-axes et 32 actions, auxquelles s'ajoutent les actions liées aux conditions de succès.

En 2023, les principaux chantiers mis en œuvre ont été les suivants :

Axe 3

Améliorer et faciliter le recours à l'offre de services de l'Agefiph

- La poursuite de la **digitalisation de l'accès aux aides et services**, tout en maintenant des solutions alternatives

Axe 4

Participer toujours plus à l'action publique

- La poursuite des travaux de l'**Observatoire emploi et handicap**, qui met à disposition des connaissances sur l'emploi et le handicap, la diversité des situations de handicap et les réalités territoriales.
- La création de l'**Espace scientifique et prospectif de l'Agefiph**, dans une approche transdisciplinaire qui mêle santé au travail, sciences cognitives, politique de l'emploi, portée par 9 experts renommés.

Dans la continuité de ces chantiers, les actions envisagées pour 2024 sont complétées et amendées dans la feuille de route pour 2024–2025.

Rechercher le plein emploi des personnes en situation de handicap par l'accompagnement des entreprises



1/ Simplifier et renforcer notre offre pour toutes les entreprises et toutes les formes d'emploi

En 2023, les efforts se sont poursuivis pour accompagner et conseiller toujours davantage d'entreprises dans leur politique d'emploi.

Conseil et accompagnement / Diagnostic action

L'Offre de Conseil et d'Accompagnement aide et accompagne de manière personnalisée les employeurs privés : analyser leurs besoins, réaliser un diagnostic de situation (« diagnostic-action ») et passer à l'action grâce à la mise à disposition de multiples outils. Un appui renforcé est apporté aux TPE/PME et des modalités nouvelles seront ouvertes dès le début de l'année 2024 aux entreprises « grands comptes » et notamment celles en sortie d'accords agréés par l'État pour leur permettre un accès simplifié à l'offre de service de l'Agefiph.

Au titre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018, de nombreuses entreprises, groupes et branches sortent d'accord agréé par l'Etat à partir de 2023. Pour répondre à leurs besoins, l'Agefiph a élaboré une offre adaptée à destination des entreprises et défini des conditions simplifiées de mobilisation de son offre de services (via des conventions de service).

CHIFFRES CLÉS

2 961
entreprises
accompagnées
par l'Offre Conseil
et Accompagnement
(OCA)
+6 % par rapport à 2022

1 150
plans d'action
emploi-handicap
contractualisés
avec des entreprises

Le réseau des référents handicap

L'Agefiph anime au sein de chacune des délégations régionales un Réseau des référents handicap et conseille au quotidien les référents handicap d'entreprises.

L'animation du RRH repose sur 3 types d'action :

- L'organisation régulière d'ateliers **d'échange de pratiques, information** ;
- Des prestations de professionnalisation des référents (**Modul'pro**) ;
- L'édition annuelle d'une **Université du RRH** où l'ensemble des parties prenantes se retrouvent lors d'un événement national. En 2023, elle s'est tenue en présentiel les 27 et 28 mars à Bordeaux et se tiendra au Havre en 2024.

Professionnalisation des acteurs

Dans le cadre de sa stratégie d'appui à la professionnalisation des acteurs, l'Agefiph a mis à disposition un programme de professionnalisation destiné à tous les référents handicap et acteurs de l'entreprise, y compris les acteurs du dialogue social. Ce programme est rendu accessible via une plateforme numérique. De nouveaux modules de professionnalisation ont été développés (déclaration de l'obligation d'emploi, dialogue social) et la capacité d'accueil des modules augmentée (cf page 26 pour plus d'information).

CHIFFRES CLÉS

5 608
participants
aux 140 événements
organisés par le Réseau
des Référent Handicap
(RRH)
+12 % par rapport à 2022

L'Espace emploi

Outre de multiples services en matière d'information et de services aux bénéficiaires (site internet de l'Agefiph, une plateforme téléphonique, des services avec un accès digitalisés), l'Agefiph propose également son Espace Emploi permettant la rencontre de l'offre et de la demande en matière d'offre d'emploi pour des personnes en situation de handicap.

L'activité de l'Espace Emploi de l'Agefiph est en forte croissance depuis 2021. Depuis le 1^{er} janvier 2023, plus d'1 million de nouvelles offres ont été publiées, soit +19 % par rapport à 2022 (données au 15 novembre 2023).

Des actions de communication à destination des entreprises et des candidats ont permis d'augmenter :

- Le nombre de nouveaux candidats (+228 % - 147 350 candidats inscrits, dont 88 000 ont souhaité être visibles en CVthèque) ;
- Les candidatures adressées à la suite d'une offre publiée sur l'espace emploi de l'Agefiph (+65 %) ;
- Le nombre d'offres publiées (+20 % - soit en moyenne 185 000 offres en ligne).

CHIFFRES CLÉS

+ d'1 M
de nouvelles offres
publiées sur l'espace
emploi (+19 %
par rapport à 2022)



2/ Renouveler notre offre pour répondre à des enjeux nouveaux et aux nouveaux besoins des entreprises

Conventions de politique d'emploi

Dans le cadre de l'offre d'accompagnement, des plans d'actions sont établis avec les entreprises, lesquels font l'objet d'un suivi. Ces démarches peuvent conduire à la conclusion de conventions partenariales de politique d'emploi (selon la taille des entreprises), avec le cas échéant, un co-financement Agefiph pour accompagner les objectifs des entreprises en matière d'emploi de personnes en situation de handicap. Afin de pérenniser les politiques handicap et faire progresser significativement et durablement l'emploi des personnes en situation de handicap, un travail important a été réalisé pour réajuster l'offre de conventionnement avec les entreprises et groupes.

Les conventions de politique d'emploi concernent aussi des organisations professionnelles, des organisations syndicales, patronales et des associations de personnes handicapées.

Une nouvelle aide incitative à l'embauche à l'étude

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie 2023-2027, l'Agefiph a préparé en 2023 l'introduction d'une nouvelle aide incitative à l'embauche consistant à verser une prime à l'employeur pour toute nouvelle embauche d'une personne en situation de handicap afin d'impulser une dynamique de progression forte du taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé, tout en prenant en considération les difficultés de recrutement des entreprises. L'Agefiph procédera à l'expérimentation de cette aide financière à destination des TPE-PME en 2024 ou 2025.

CHIFFRES CLÉS

48
conventions de politique
d'emploi signées

140
partenariats
avec les acteurs
économiques
et du handicap
(organisations
syndicales,
organisations
professionnelles,
associations
de personnes
handicapées...)

Sécuriser les parcours en complémentarité du droit commun



1/ Mieux articuler l'offre de compensation avec les dispositifs de droit commun, dans une logique d'accompagnement global des personnes

Les services d'appuis spécifiques

Pour rappel, les services d'appuis spécifiques recouvrent plusieurs actions se composant :

- Des trois natures de services gérés par la passation de marchés : les prestations d'appuis spécifiques (PAS), la prestation d'analyse des capacités (PAC) et les études ergonomiques (EE) ;
- De conventionnements avec des partenaires correspondant à des prestations régionales non couvertes par l'offre de service nationale répondant à un besoin identifié.

S'appuyant sur les résultats de l'évaluation conduite en 2021/2022, l'Agefiph, en coopération avec le FIPHFP, a restructuré l'offre des prestations d'appui spécifique et lancé le nouvel appel d'offres pour renouveler le marché. Ce nouveau marché intègre dans ses modalités de délivrance la prestation d'analyse des capacités, un élargissement des natures de handicaps couverts et un financement rénové. Cette nouvelle offre s'opérera de plus via des outils d'échanges digitalisés entre acteurs (prescripteurs, prestataires appuis spécifiques, Agefiph) à compter d'avril 2024.

L'Agefiph, en coopération avec le FIPHFP, a élaboré une feuille de route pour le déploiement de **plateformes de prêt de matériel en région**, qui vise à élargir le périmètre des plateformes existantes (couvertures de tous les types handicaps) et couvrir les régions ne disposant pas encore de ce type de dispositif. Cette dynamique est intégrée aux mesures de la Conférence nationale du handicap (mesure 6 - CNH).

CHIFFRES CLÉS

35 101 bénéficiaires de l'aide au parcours vers l'emploi (+9,6 % par rapport à 2022)

39 384 bénéficiaires d'aides à la compensation (-0,8% par rapport à 2022 hors mesures exceptionnelles)

48,4 M € dédiés au financement des appuis spécifiques (+1,3 % par rapport à 2022)

Parallèlement, l'ensemble des **aides financières** de l'Agefiph ont été fortement sollicitées par les acteurs accompagnant les personnes en situation de handicap vers et dans l'emploi (France Travail, Cap emploi, missions locales...) mais également directement par les entreprises.

Cap emploi

Les 98 Cap emploi, délivrent deux missions que sont l'accompagnement vers l'emploi dit « Axe 1 » et l'accompagnement dans l'emploi dit « Axe 2 ». Concernant l'Axe 1, les missions des Cap emploi s'inscrivent dans le cadre du rapprochement entre Cap emploi et France Travail. Un élargissement du public accompagné est formalisé concernant les demandeurs d'emploi non-inscrits à France Travail et aux personnes en ESAT souhaitant intégrer le milieu ordinaire au même titre que les salariés des entreprises adaptées souhaitant intégrer le milieu ordinaire non adapté. Une offre unique d'accompagnement personnalisée pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap s'est déployée via une offre territoriale intégrée « France Travail - Cap emploi » avec la mise en place au sein des agences France Travail d'un lieu unique d'accompagnement (LUA) pour les conseillers France Travail et Cap emploi.

FOCUS RÉGIONS

Région Hauts de France
Mise en place expérimentale d'une ligne téléphonique dédiée aux conseillers de France Travail

Dans le cadre du rapprochement Pôle Emploi – Cap emploi et la création des « teams handicap » en région Hauts de France, un besoin s'est fait sentir d'accompagner les conseillers Pôle Emploi sur une mobilisation adaptée des aides et services de l'Agefiph et répondre aux difficultés de conformité des dossiers. L'accompagnement de la délégation régionale HDF a pris de multiples formes : webinaires, appropriation de la plateforme digitale de l'Agefiph, échanges de bonnes pratiques... et notamment la mise en place d'une ligne téléphonique d'appui dédiée aux conseillers France Travail.



2/ Développer l'offre pour le maintien en emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle

En 2023, pour les 98 Cap emploi, les deux financeurs, l'Agefiph et le FIPHFP ont convenu d'un montant total de financements s'élevant à 49,04 M€ dont 41,61 M€ pour l'Agefiph et 7,43 M€ pour le FIPHFP. Pour faire suite à la promulgation en 2021 de la nouvelle loi concernant la santé au travail, l'Agefiph a travaillé en 2023 à l'élaboration d'un plan d'action concernant le maintien dans l'emploi.

L'Agefiph a poursuivi, avec l'État, le chantier de rénovation de la reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) : une évaluation a été conduite avec l'objectif de construire avec l'Etat un dispositif rénové pour 2025.



3/ Soutenir la montée et la valorisation des compétences des personnes en situation de handicap

La formation professionnelle constitue un axe majeur de la sécurisation des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. Elle participe à l'augmentation de leur niveau de qualification, moins élevé que la moyenne des demandeurs d'emploi et constitue un levier d'accès à l'emploi et de reconversion professionnelle. Les actions de l'Agefiph se tournent prioritairement vers la compensation du handicap en situation de formation, et sont menées dans une logique de complémentarité au droit commun. Au regard des offres de droit commun et pour les compléter, les financements se concentrent majoritairement sur des actions en amont de la qualification et de soutien à l'alternance.

CHIFFRES CLÉS

25 142
maintiens dans
le secteur public
et privé (+4,1 %
par rapport à 2022)

À ce titre, la Ressource handicap formation (RHF), dont la mission consiste à déterminer et à organiser les solutions à mettre en œuvre en termes de compensation du handicap en situation de formation et à renforcer la professionnalisation des acteurs du droit commun, constitue un dispositif important pour la formation.

Les actions de formation (hors alternance)

Comme les années précédentes, l'accent est mis sur le développement des actions de formation relevant de l'amont de la qualification, afin de favoriser par la suite l'accès des personnes en situation de handicap aux actions de formations qualifiantes, certifiantes et diplômantes des dispositifs de droit commun.

Ce positionnement vise les principaux objectifs suivants :

- **Renforcer le principe d'environnement inclusif** en prenant mieux en compte le handicap dans le parcours de formation de la personne, tout en accompagnant et en incitant à la démarche d'accessibilité l'appareil formatif ;
- **Accentuer la complémentarité au droit commun** de façon spécifique et propre à chacun des écosystèmes emploi-formation régionaux ;
- Appliquer le principe **zéro sans solution** pour apporter une réponse aux besoins de la personne handicapée dans son parcours, indépendamment de son statut, de sa situation vis-à-vis de l'emploi ou du référent de parcours qui l'accompagne ;
- Inscrire un principe d'individualisation des parcours, de modularisation de l'offre et de diversification des modalités pédagogiques.

CHIFFRES CLÉS

52 388
actions de soutien
à la formation
à destination
des demandeurs
d'emploi et des salariés
(+1,5 % par rapport
à 2022)

1 574
OF/CFA mobilisés
individuellement
(+39,3 % par rapport
à 2022)

Améliorer et faciliter le recours à notre offre

Les dispositifs de soutien à l'alternance

En lien avec les priorités du Gouvernement et notamment de la feuille de route fixée par la Conférence nationale du handicap, l'Agefiph a élaboré, en collaboration avec l'État et le FIPHFP, un plan d'actions pour augmenter le nombre d'alternants handicapés, s'appuyant sur les recommandations de l'évaluation restituée en 2022. Les actions concourant à soutenir l'alternance sont aujourd'hui de trois types :

- Des actions préparatoires à l'alternance concernant en majorité des participations financières de l'Agefiph à des politiques régionales ou sectorielles mises en place en vue de faciliter et développer l'accès à l'alternance ;
- Des financements à des actions de développement et d'accompagnement de l'alternance afin de dynamiser le recours à l'alternance et minimiser les ruptures de contrat ;
- Des aides financières incitatives afin d'encourager l'employeur à recruter une personne handicapée en contrat en alternance.

La Ressource handicap formation

La Ressource handicap formation illustre le repositionnement de l'Agefiph en matière de formation. Ses actions concernent l'ensemble des types de formation et son offre de service se décompose en 3 volets :

- L'appui aux situations individuelles ;
- L'appui-conseil au développement de l'accessibilité ;
- La professionnalisation des acteurs et l'animation de réseaux de référents handicap en organismes de formation et CFA.

FOCUS RÉGIONS

📍 Région Grand Est Le dispositif Alternance Handicap

Ce dispositif vise à permettre à une personne en situation de handicap qui a un projet de formation via l'alternance de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à chacune des étapes de son projet pour lever les freins liés à son handicap.

Le dispositif couvre 3 prestations :

- Un diagnostic des besoins ;
- Une préparation à l'accès au parcours en alternance ;
- Un appui à la recherche du contrat d'alternance, à la signature du contrat et à la sécurisation lors de la période d'essai.

863
personnes entrées
dans le dispositif

272
contrats signés

192
aides accordées, soit
environ la moitié des
aides « apprentissage »
de la Région en 2023



1/ Améliorer et simplifier l'accès à notre offre

En 2023, l'Agefiph a poursuivi sa trajectoire de transformation digitale, à travers la construction de sa plateforme digitale :

- Digitalisation de 8 aides supplémentaires portant à plus de 90 % le volume de demandes d'aides traitées dans la nouvelle plateforme, ainsi que les aides aux entreprises adaptées dans le cadre du Plan d'Investissement des Compétences (PIC-EA) ;
- Préparation de la digitalisation des services (Appuis Spécifiques) pour une mise en œuvre en avril 2024 ;
- Préparation des développements de la digitalisation des subventions partenariales (dont une nouvelle subvention pour les entreprises sortant d'accord agréé et grands comptes pour une mise en œuvre en février 2024).



2/ Renforcer la notoriété de l'Agefiph et de notre offre

3 chantiers ont été initiés en 2023 pour mieux répondre à l'ambition du plan stratégique 2023-2027 d'améliorer et faciliter le recours à notre offre et limiter ainsi le non-recours à nos services de la part de tous les types de bénéficiaires :

- La refonte de la présentation de l'offre de service ;
- La refonte des sites internet de l'Agefiph ;
- La mise en place d'une démarche de réflexion sur une évolution de l'identité de l'Agefiph.

CHIFFRES CLÉS

8
nouvelles aides
financières digitalisées

90 %
des aides financières
traitées en digital

La réflexion autour de la refonte de la présentation de l'offre vise à mieux présenter et faire connaître notre offre de service par :

- Une nouvelle structuration de l'offre qui recouvre l'ensemble des solutions proposées par l'Agefiph ;
- La construction d'un outil permettant aux différentes catégories de bénéficiaires d'identifier simplement les solutions (composantes de l'offre) en réponses à leurs besoins spécifiques ;
- Une présentation et une rédaction simplifiée, plus aisément compréhensible par nos bénéficiaires.

Cette réflexion engagée en 2023 aboutira en 2024.

Elle sera relayée de manière concrète par une refonte de nos sites internet et en premier lieu agefiph.fr afin de le rendre plus lisible et ergonomique, dédié prioritairement à la mise en valeur de l'offre de service de l'Agefiph, premier (et de loin) objet de visites des internautes. Comme pour la refonte de la présentation de l'offre de services, l'évolution des sites aboutira en 2024.

Sur l'évolution de l'identité de l'Agefiph, les études prospectives d'opportunité menées, tant auprès de l'interne, de l'écosystème que des bénéficiaires eux-mêmes n'ont pas abouti à de conclusion définitive privilégiant une évolution de l'identité de l'Agefiph à moyen terme.



3/ Appuyer la professionnalisation des acteurs

L'Agefiph a déployé en octobre 2023 un service gratuit d'appui à la professionnalisation des acteurs intervenant sur le champ de la relation emploi-handicap en direction de huit cibles prioritaires : entreprises et acteurs du monde économique et social, de la formation, de l'emploi, de la santé au travail notamment. Plus de 2300 comptes ont été créés à fin 2023.

Disponible 24h/24 et 7j/7 sur l'ensemble du territoire national, dans l'hexagone et en outre-mer, ce service, réservé aux professionnels, permet à chacun de développer ses compétences à son rythme pour un monde du travail plus inclusif. Les modalités proposées favorisent une couverture homogène du territoire national et une diversification des formats, intégrant tant des formats en présentiels qu'en distanciels, en synchrone et en asynchrone, en auto-formation, en individuel ou en groupe. Pour ce faire, l'Agefiph s'est dotée d'une plateforme d'apprentissage en ligne. Le service numérique lancé au dernier trimestre 2023 a permis l'élaboration d'une offre socle incluant un bloc de savoirs fondamentaux sur le handicap en situation professionnelle et des parcours ARIA sur l'accompagnement, le repérage, l'insertion des personnes autistes (outils développés en partenariat avec l'Union nationale des missions locales et la fondation Orange avec l'appui expert de la Délégation interministérielle à l'autisme).

Une programmation régionale et des contenus nationaux viendront progressivement enrichir le fond de catalogue proposé par l'Agefiph et ses partenaires. Des outils de communication permettront de largement faire connaître l'existence de cette ressource.

CHIFFRES CLÉS

1 663
actions d'appui à la professionnalisation des acteurs proposées sur l'ensemble du territoire national en 2023

40 584
professionnels de l'entreprise, de la formation, de l'emploi, de la santé au travail, acteurs du dialogue social ou associatifs bénéficiaires du service

2 390
comptes créés sur le nouveau service appui à la professionnalisation mis en ligne courant octobre 2023

Participer à l'action publique

1/ Renforcer la connaissance des situations de handicap en emploi et des réalités territoriales

L'Agefiph a poursuivi le déploiement de sa stratégie pluriannuelle pour l'innovation en 2023 ; s'appuyant toujours sur trois piliers : la recherche, les études et expérimentations et le développement des partenariats.

Aux côtés des actions innovantes déployées, s'ajoute le programme pluriannuel d'études et évaluations qui s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de l'offre de service.

Concernant les innovations et expérimentations, 31 projets ont été engagés et soutenus pour un montant de 2,1 M €.

Plus d'informations sur le site : innovation.agefiph.fr.

Les études, les évaluations et la recherche

En 2023, le programme d'évaluation a couvert l'offre de service, l'offre entreprise, les projets innovants accompagnés par l'Agefiph et les partenariats institutionnels.

Notamment, les évaluations suivantes ont été engagées :

- Le Réseau Référents Handicap ;
- La Reconnaissance de la lourdeur du handicap ;
- Le partenariat expérimental avec Unis-Cité ;
- La convention pluriannuelle de partenariat Agefiph-FIPHFP ;

CHIFFRES CLÉS

31
projets innovants
soutenus

2,1 M €
engagés

L'enquête de mesure de la satisfaction et d'impact de l'offre d'intervention est désormais routinisée pour l'ensemble des aides de l'Agefiph. Des travaux d'extension à certains services sont engagés.

En 2023, ce sont plus de 20 700 bénéficiaires en situation de handicap et 4 990 entreprises qui ont répondu à notre enquête. **Le taux de satisfaction des bénéficiaires de nos aides** reste élevé à hauteur de 98,3 % pour les personnes en situation de handicap et 97,9 % pour les entreprises.

Promouvoir l'expérience bénéficiaire dans la construction, la mise en œuvre et l'évaluation en continu de l'action de l'Agefiph

Dans une logique d'amélioration continue de son offre, l'Agefiph a construit 9 bénéficiaires types (personas) pour appuyer la construction de parcours et structurer la présentation de l'offre. Au-delà de la mesure de la satisfaction, l'approche expérience bénéficiaire a été mobilisée sur différents sujets : définition d'un nouveau nom pour l'Agefiph, rénovation du site internet, offre à destination des entreprises sortant d'accord agréé par l'État, rénovation des services d'appui spécifique, définition de la future stratégie innovation ...

Les publications de l'Observatoire emploi et handicap

Depuis 2020, près de 30 publications ont été réalisées et diffusées dans la collection Observatoire emploi et handicap mise en place par l'Agefiph. Un catalogue récapitulant l'ensemble des publications a été réalisé.

CHIFFRES CLÉS

98,3 %
taux de satisfaction
des personnes
en situation de handicap
bénéficiaires d'aides
financières

97,9 %
taux de satisfaction
des entreprises
bénéficiaires d'aides
financières

Ces publications relèvent de 3 catégories :

→ **Baromètre** : l'Agefiph et l'IFOP produisent un baromètre annuel sur la perception du handicap au travail à partir d'enquêtes sur des publics divers. En décembre 2023, la 6^{ème} édition a été publiée ;

→ **Tableaux de bord emploi – chômage** : deux fois par an, l'Agefiph dresse un panorama semestriel et annuel de la situation des personnes handicapées sur le marché du travail ;

→ **Études thématiques** : ces publications proposent un état des lieux des données, une mise en perspective et valorisent les travaux et actions de l'Agefiph et de ses partenaires, sur une thématique donnée.

Les 4 éditions de 2023 portaient sur :

Transport, logistique et handicap (mars) ;

- Autisme et emploi (avril) ;
- Déficience visuelle (juillet) ;
- Transition numérique (novembre) ;
- en lien avec la SEEPH 2023.

Ces publications de référence visent à alimenter la réflexion dans le domaine de l'emploi et du handicap, en donnant notamment la parole aux bénéficiaires des actions, et à apporter de la lisibilité et de la visibilité aux solutions, travaux et données disponibles à l'Agefiph et/ou en lien avec nos partenaires.

CHIFFRES CLÉS

7
publications
**Observatoire de l'emploi
et du handicap en 2023**

L'Espace Scientifique et Prospectif de l'Agefiph (ESPA)

L'Agefiph a décidé de constituer un espace scientifique et prospectif. Initié sous la forme d'une expérimentation pendant deux ans, l'ESPA réunit des experts scientifiques reconnus pour mener des études collaboratives et des travaux prospectifs sur l'emploi et le handicap.

L'Agefiph entend via cet espace de réflexion poursuivre sa dynamique prospective et de diversification de ses collaborations, et réaffirme par la même occasion l'importance de son engagement pour innover et faire évoluer durablement le taux d'emploi des personnes en situation de handicap.

L'ESPA constitue une nouvelle opportunité pour l'Agefiph de partager et d'opérer une veille des connaissances pluridisciplinaires sur l'emploi et le handicap mais aussi d'éclairer le futur. Au-delà de cette dimension prospective, le collectif sera force de proposition pour orienter des actions et, au besoin, émettre des avis. Pour cela, il mobilisera des résultats de travaux de recherche, des évaluations, des études et des expérimentations, dont celles initiées par l'Agefiph. Trois réunions ont été organisées en 2023.

COMPOSITION DE L'ESPA

- Serge EBERSOLD
- Christian EXPERT
- Charles GARDOU
- Fanny JAFFRES
- Christophe LANCON
- Pascale LEVET
- Bertrand MARTINOT
- Anne REVILLARD
- Catherine TOURETTE-TURGIS

2/ Renforcer notre capacité à nous inscrire dans le débat public

Les appuis aux acteurs territoriaux

Des actions d'appui à la professionnalisation aux autres acteurs (hors acteurs de la formation et hors RRH), sont régulièrement proposées aux partenaires.

Délivrées en région, directement par l'Agefiph ou par des partenaires ou des prestataires, ces actions concourent à informer, sensibiliser et professionnaliser à l'offre de services dans le cadre de séminaires avec des partenaires ou des sessions de présentation de l'offre de services.

Au 30 septembre 2023, ce sont :

- 15 actions subventionnées engagées pour 0,14 M€ dans 4 régions ;
- 2 régions engagées sur des actions dans le cadre de marchés de prestations ;
- Des actions d'animation ponctuelles.

L'Agefiph a participé aux travaux préparatoires à la mise en place de France Travail et du Réseau pour l'emploi, en étant notamment membre du comité des parties prenantes.

FOCUS RÉGIONS

Région Centre-Val de Loire Le comité des personnes concernées

Le comité des personnes concernées est une expérimentation mise en place depuis 2020 dans le cadre du PRITH Centre-Val de Loire regroupant 444 personnes représentatives de l'ensemble des bénéficiaires des services de l'Agefiph. Il vise à apporter des éléments de réflexion à l'Agefiph, en écho à son plan stratégique, pour favoriser la participation des parties prenantes et des bénéficiaires finaux à l'élaboration, l'analyse de l'impact et l'amélioration continue de l'offre de service. Il se déploie dans une logique de Recherche-Action, permettant d'apporter des éléments de méthodologie et des enseignements à l'appui d'expérimentations en conditions réelles et en association avec les personnes concernées. Une évaluation *in itinere* a été conduite qui souligne la valeur ajoutée d'un tel dispositif territorial.

L'animation des PRITH

Les financements au titre de l'animation des PRITH, subvention, marché, portage 100 % par l'Etat...), sont assez stables dans le temps.

Depuis 2022, ce sont 3 régions pour lesquelles les travaux d'animation et de coordination des PRITH sont réalisés par l'Agefiph à la demande de l'État (Guadeloupe, La Réunion et Occitanie).

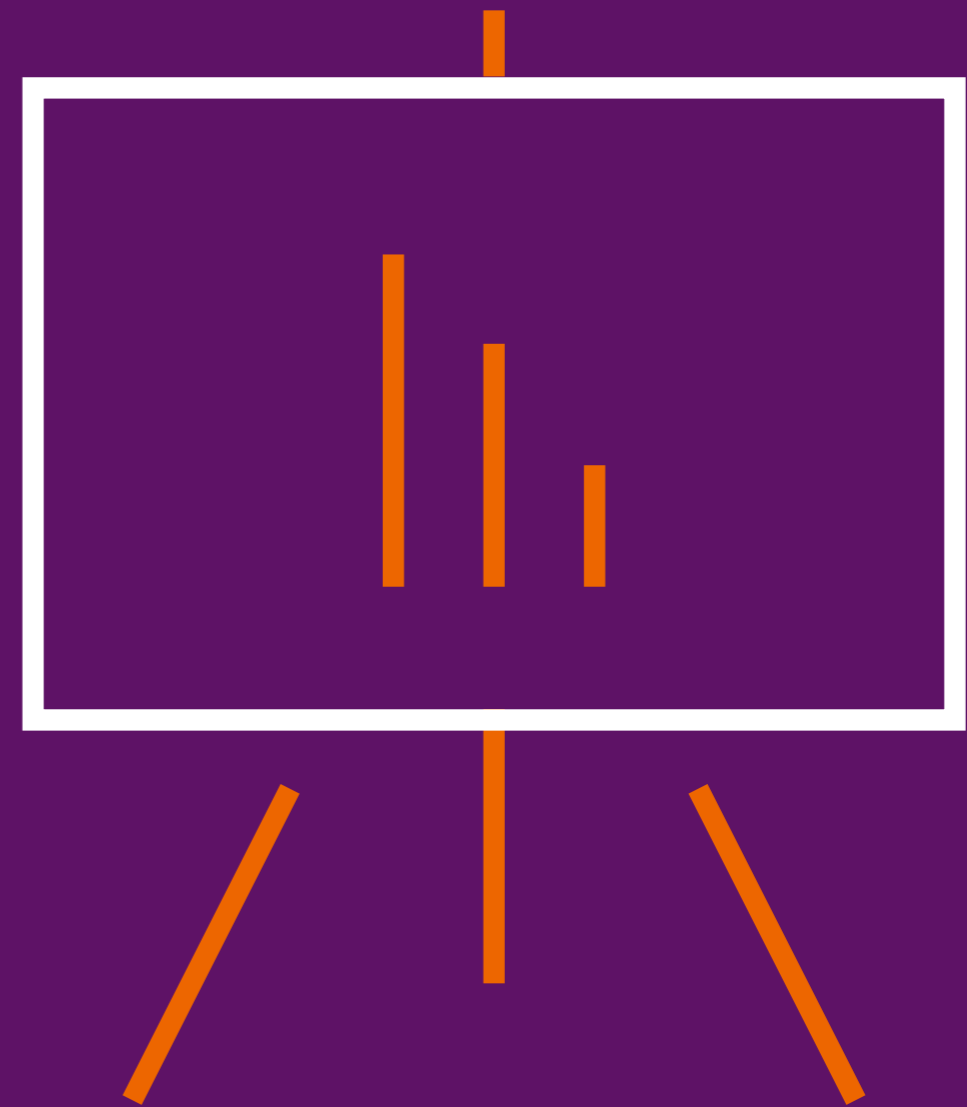
FOCUS RÉGIONS

Régions Occitanie, Guadeloupe et Réunion Coordination PRITH

3 délégations régionales ont en charge la coordination PRITH. Elle consiste en un appui au pilotage et à la coordination institutionnelle, un appui à la mise en œuvre du PRITH et de ses projets et un appui à la communication.

Ce pilotage Agefiph a permis une véritable adhésion de la part des commanditaires et plus largement des autres partenaires, des temps d'échanges réguliers avec la DREETS et le FIPHFP sur la coopération, une neutralité de positionnement, de définir des priorités d'actions clairement définies et partagées et d'en mesurer les impacts.

Pilotage et gestion des risques



L'amélioration du pilotage des services est une des conditions de réussite du plan stratégique 2023 - 2027

Pilotage

En 2023, l'Agefiph a mis en place la planification pluriannuelle des actions concrètes engagées dans le cadre du plan stratégique, avec la structuration en feuilles de route glissantes, dont la première, la feuille de route 2023-2024,

a été mise en œuvre. Les 9 indicateurs inscrits dans le plan stratégique font l'objet d'un suivi par les instances de gouvernance de l'Agefiph.

Indicateurs	Maille	Périodicité	Résultats			Évolution N / N+1
			2021	2022	2023	
Taux d'emploi annuels ventilés par secteurs d'activité, par tailles d'entreprises, par régions	Nationale, Régionale	Annuelle	3,5 %	3,5 %	-	+0
Nombre et part des entreprises de 20 salariés et plus qui atteignent le taux 6 % par emploi direct (ventilés par taille et secteurs d'activités)	Nationale, Régionale	Annuelle	29 %	29 %	-	idem
Facilité perçue par les recruteurs vis-à-vis de l'embauche d'une personne en situation de handicap	Nationale	Annuelle	33 %	33 %	31 %	-2
Écart entre le taux de chômage du tout-public et le taux de chômage des BOE	Nationale	Annuelle	7 pts (8 % contre 15 %)	5 pts (7 % contre 12 %)	-	-2 pts
Nombre de maintiens réalisés par les acteurs de la compensation (Cap emploi, Comète France)	Nationale, Régionale	Annuelle	21 400	23 338	24 385	+4 % en 1 an
Nombre de retours à l'emploi des DEBOE dont les DEBOE de longue durée	Nationale, Régionale	Annuelle	209 334	215 545	-	+3 % en 1 an
Nombre et part des BOE en formation dont en alternance (apprentissage et professionnalisation)	Nationale, Régionale	Annuelle	-	-	-	-
Nombre et part des DEBOE ayant bénéficié d'une formation	Nationale, Régionale	Annuelle	7,8 % DEBOE	8,7 %	-	+0,9 pt
Nombre et part des BOE en contrat d'apprentissage	Nationale, Régionale	Annuelle	8 700 / 1,2 %	11 096 / 1,4 %	-	+27,5 % +0,2 pt
Nombre et part des BOE en contrat de professionnalisation	Nationale, Régionale	Annuelle	2 700 / 2,2 %	3 040 / 2,5 %	-	+12,6 % +0,3 pt
Accès à l'offre de service Agefiph → Satisfaction des bénéficiaires ayant eu recours à l'offre de services de l'Agefiph, dont notamment les entreprises bénéficiant de l'offre sortie d'accords → Mesure du non recours à l'offre	Nationale	Annuelle	98 % (PSH) 99 % (entreprises)	98 % 99 %	98 % 99 %	- -
Notoriété de l'offre de service de l'Agefiph pour différentes cibles (grand public, entreprises et personnes concernées)	Nationale	Biennale	-	-	-	-

Gestion des risques

La gestion des risques occupe une place importante dans l'organisation des actions de l'Agefiph, en ce qu'elle permet de sécuriser au mieux l'ensemble de ses activités dans le cadre de sa mission de service public.

En 2023, la réalisation d'une actualisation de la cartographie des risques de l'ensemble des entités de l'Agefiph a permis l'identification des principaux risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la structure.

Elle s'est articulée avec les travaux de rénovation des dispositifs de contrôle interne de 1^{er} niveau (à la charge des responsables opérationnels) avec l'appui du service du siège de l'Agefiph dédié à la maîtrise des risques (2^{ème} niveau de contrôle).

Complétement, des actions préventives et de la documentation interne visant à lutter contre la fraude ont été réalisés. Ils s'inscrivent dans une démarche de sensibilisation et de formation des collaborateurs à la maîtrise des risques.

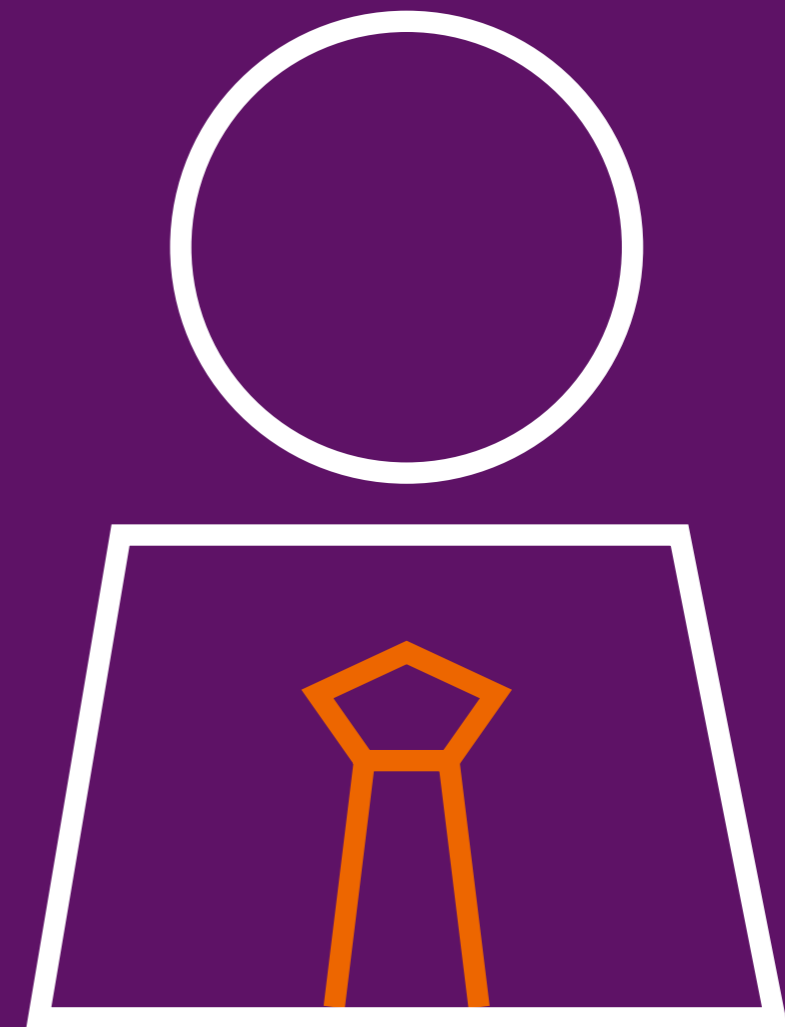
Cette architecture est complétée par une démarche d'audit - interne comme externe - susceptible de porter sur toute thématique à la diligence de la direction générale et du comité d'audit.

En 2023, ont été tout particulièrement conduits 3 audits internes relatifs
→ au « Processus d'élaboration et de suivi budgétaires »,
→ au « Processus litiges et remboursements »,
→ et au « Pilotage des prestations d'appuis spécifiques », celui-ci ayant donné lieu de manière complémentaire à l'audit spécifique d'un prestataire.

Un audit interne concernant le « Processus de gestion des aides financières » de l'Agefiph a également été engagé.

Gouvernance

Créée il y a 35 ans, forte de ses 14 délégations régionales, 23 implantations géographiques et près de 500 collaborateurs, l'Agefiph couvre l'ensemble du territoire, France métropolitaine et ultramarine. L'Agefiph est administrée par les organisations représentatives des salariés, des employeurs et des personnes handicapées ainsi que des personnalités qualifiées de l'Etat. Ce paritarisme élargi permet à l'Agefiph d'intégrer dans sa gouvernance les parties prenantes.



Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de vingt administrateurs répartis en quatre collèges. Il est présidé par Christophe Roth, représentant de la CFE-CGC. Sophie Crabette, représentante de la FNATH, et Christian Ploton, représentant du MEDEF, sont vice-présidents.

Le Bureau de l'Agefiph est quant à lui composé du président, des deux vice-présidents, du secrétaire et du secrétaire adjoint, du trésorier et du trésorier adjoint, ainsi qu'une personne qualifiée désignée par l'État.

Le 20 septembre 2023, Jean-Manuel Hergas, représentant d'APF France Handicap, a pris ses fonctions d'administrateur en remplacement d'Hervé Delacroix, démissionnaire, représentant de la même association.

À la même date, Sophie Crabette, représentante de la FNATH a été élue vice-présidente, fonction précédemment occupée par Hervé Delacroix, et Jean-Manuel Hergas a été élu trésorier adjoint, fonction précédemment occupée par Sophie Crabette.

Le mandat actuel du Conseil d'administration arrivera à son terme en septembre 2024.

COLLÈGE EMPLOYEURS

MEDEF

Céline Marciniak

MEDEF

Simon Metayer

MEDEF

Christian Ploton (vice-président)

CPME

Betty Borne

CPME

Philippe Chognard

COLLÈGE SALARIÉS

CFE-CGC

Christophe Roth (président)

FO

Anne Baltazar (trésorière)

CGT

Sylvain Marsaud

CFTC

François Cosker (secrétaire adjoint)

CFDT

Pascal Anglade

COLLÈGE ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES

FNATH

Sophie Crabette (vice-présidente)

APF France Handicap

Jean-Manuel Hergas (trésorier adjoint)

UNAPEI

Patrick Maincent

UNANIMES

Jean-Yves Hinard

CFPSAA

Mireille Prestini

AU TITRE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Désigné par le Collège des Employeurs
Johan Titren (secrétaire et président
du comité d'audit)

Désigné par le Collège des Salariés
Agnès de Freslon

Désigné par le Collège des Associations
Michel Doucin

Désigné par l'État
François Brun

Désigné par l'État
Philippe Dole

Le contrôleur général économique et financier assiste à toutes les instances de l'Agefiph (Conseil d'administration et Bureau). Un représentant d'une délégation régionale ainsi qu'un représentant du CSE assiste à chaque Conseil d'administration.

L'activité du Conseil d'administration et du Bureau

Au cours de l'année 2023, le Conseil d'administration et le Bureau se sont réunis à six reprises, dont une séance extraordinaire. Ces instances se sont déroulées en présentiel et distanciel.

Lors de sa séance du 13 décembre 2023, le Conseil d'administration s'est réuni pour la première fois dans une nouvelle salle dédiée au conseil dotée d'un équipement de visioconférence moderne et plus adapté aux réunions mixtes (présentiel/distanciel).

Le 21 juin 2023, le Conseil d'administration a eu l'honneur d'accueillir Thibaut Guilluy, Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises. Le Haut-commissaire a notamment évoqué les contours de la réforme « France Travail ».

Les travaux du Conseil, nourris des travaux des commissions, ont principalement porté sur :

- La révision des statuts de l'association ;
- La rétroactivité des aides proposées par l'Agefiph ;
- La mise en place d'aides incitatives à l'embauche ;
- Une réflexion autour du nom et de l'identité de l'Agefiph ;
- La définition du périmètre de l'audit de fin de mandature ;
- La convention de partenariat avec le FIPHFP ;

- La mise en œuvre du plan stratégique 2023–2027 à travers l'élaboration et le suivi d'une feuille de route annuelle ;
- Les modalités d'accompagnement des entreprises sortants d'accords ;
- Le plan de communication.

Au cours de l'année 2023, le Conseil d'administration a particulièrement travaillé sur le projet de loi pour le plein emploi et ses conséquences sur l'Agefiph.

Il s'est également réuni sous forme de groupes de travail afin de proposer une révision importante des statuts de l'association. Le Conseil a ainsi proposé à l'Assemblée générale, le 17 octobre 2023, la plus importante révision des statuts de l'histoire de l'Agefiph. Celle-ci a notamment porté sur :

- La détermination des membres de l'association ;
- La durée de la mandature (4 au lieu de 3 ans) et la limitation du nombre de mandats (3) ;
- Le principe d'exclusion d'un membre ;
- La limitation du nombre de pouvoirs par administrateur ;
- Le principe d'une charte éthique des administrateurs.

Ces nouveaux statuts seront en vigueur dès leur approbation par le ministre chargé de l'emploi.

La commission des politiques d'intervention (CPI)

Les réflexions de la commission des politiques d'interventions (CPI) s'articulent à travers deux approches complémentaires : des sujets informationnels traités en continu, permettant une appropriation partagée et progressive pour être en mesure, à terme, de porter des propositions de décision au Conseil d'administration, à côté desquels sont traités des sujets plus nourris (évalués) facilitant une préparation de la décision à porter auprès du même Conseil.

En 2023, la CPI s'est réunie à 10 reprises. Comme le prévoit le règlement intérieur, les réunions se sont déroulées en présentiel et distanciel. La participation aux travaux de la commission de nos partenaires du service public de l'emploi (France Travail, Chéops, UNML) et du FIPHFP s'est poursuivie durant l'année 2022. En conformité avec la convention d'objectif Etat-Agefiph 2021 - 2024, l'État participe également aux travaux de cette commission.

Les sujets travaillés en 2023 :

- L'évolution de l'offre d'appuis spécifiques et de son pilotage ;
- Des réflexions sur la poursuite de la convergence des aides avec le FIPHFP ;
- L'expérimentation SPIE en Pays de la Loire ;
- Les modalités d'accompagnement des entreprises sortant d'accord agréé par l'État ;
- L'évaluation *in itinere* de la Ressource handicap formation (RHF), la formalisation des démarches de progrès des RHF et l'outillage de ces dernières ;

- La modernisation de la Reconnaissance de lourdeur de handicap (RLH) ;
- Les résultats 2022 France Travail - Cap emploi au regard des objectifs fixés dans le cadre de la convention quinquartite et les objectifs 2023 ;
- L'avenant 2024 à la convention quinquartite et la trajectoire budgétaire Cap emploi pour 2024 ;
- La mise en place d'aides incitatives à l'embauche ;
- L'emploi accompagné ;
- La mise en place d'aides incitatives alternance spécifiques pour les adultes à la suite de la CNH ;
- Les résultats 2022 des enquêtes de satisfaction (aides) et l'élargissement du périmètre ;
- L'offre de formation Agefiph ;
- Le développement de l'offre d'appui à la professionnalisation et la plateforme de service numérique ;
- La rétroactivité des aides de l'Agefiph ;
- L'offre Comète ;
- Le plan alternance État – Agefiph – FIPHFP ;
- L'évaluation du Réseau des référents handicap ;
- L'offre et le déploiement des plateformes de prêt ;
- Les indicateurs de suivi et de performance des Cap emploi (Axe 2 maintien) ;
- Le programme pluriannuel d'évaluation.

La commission financière (ComFi)

Les principales missions de la commission financière sont fixées dans le cadre du règlement intérieur et précisées dans le règlement financier :

Mission générale d'orientation et de suivi de la gestion budgétaire et financière de l'Agefiph :

- Examen des budgets ;
- Examen des rapports financiers (annexe financière), suivi de l'exécution budgétaire, financière et de la contribution (ressources) ;
- Examen du bilan des comptes annuels ;

Politique financière :

- Élaboration du règlement financier de l'Agefiph ;
- Examen de la politique de placements ;
- Examen de l'équilibre emplois/ressources.
- Achats : la commission est systématiquement informée des appels d'offres (objet, montant, soumissionnaires retenus) et de l'ensemble des engagements relatifs aux moyens de fonctionnement de la structure.
- Conventions liées au domaine des supports aux interventions : la commission est informée des conventions conclues (objet, contenu, modalités d'exécution et contractants).

En 2023, la commission financière s'est réunie à 4 reprises, en format mixte, autour des thèmes suivants :

- Réflexion sur la situation des ressources et sur les difficultés rencontrées sur la faible qualité de déclarations des entreprises dans la DSN ;
- Préparation, suivi de l'exécution budgétaire, préparation du budget rectificatif ;
- Rapport d'activité - annexe financière 2022 et rapport financier, arrêté comptable et rapport du Commissaire aux Comptes ;
- Points réguliers sur la contribution et sur le suivi de la réforme de la déclaration de l'obligation d'emploi via la DSN (suivi des travaux avec l'Urssaf sur les erreurs identifiées sur les écrêtements...) ;
- Les orientations financières à moyen terme dans un contexte incertain en termes de ressources et d'emplois, de manière à garantir le bon équilibre financier de l'Agefiph ;
- Réflexions sur l'impact du plan stratégique 2023-2027 de l'Agefiph sur la présentation budgétaire ;
- Intégration des données régionales
- Point semestriel sur les placements de fonds.

La commission communication (ComCom)

La commission communication contribue aux travaux de conception et de mise en œuvre de la politique communication de l'Agefiph et examine les propositions de partenariats soumis par la direction de la communication.

En 2023, elle s'est réunie à 6 reprises et a traité des sujets suivants :

- La validation du plan de communication 2023, consécutif à l'adoption du plan stratégique 2023-2027 de l'Agefiph ;
- L'URRH 2023 et 2024 ;
- La communication autour du plan stratégique 2023-2027 de l'Agefiph (en interne comme en externe), et notamment l'organisation d'un événement au CESE en septembre 2023 ;
- Réflexion autour d'un éventuel changement de nom de l'Agefiph ;
- Démarche de refonte des sites de l'Agefiph ;
- Les activ'box : dispositif 2023 et 2024 ;
- Le dispositif #activateurdeprogres ;
- La SEEPH2023 autour du numérique ;
- L'offre « sorties d'accords » de la DMMES ;
- Le plan de communication pour le lancement de l'APro ;
- La carte de vœux 2024 ;
- La validation du plan de communication 2024.

Elle a également validé les partenariats suivants

- French Riviera Open pour 2023 et 2024 ;
- Inclusiv day 2023 et 2024 ;
- Handeco ;
- Festival Regards Croisés ;
- Transat Jacques Vabre ;
- Différents et alors ;
- Le Monde (SEEPH 2023) ;
- Vivre FM (SEEPH 2023) ;
- Vidéos humoristiques Adda Abdelli (SEEPH 2023) ;
- Cap Handicook ;
- Championnats du Monde Para-athlétisme ;
- À la croisée des chemins ;
- Mondiaux de rugby fauteuil ;
- Trophées H'up ;
- Femmes en EA et en ESAT ;
- Expo photo APPT ;
- Double enjeux 2023-2024.

La commission d'étude des conventions nationales (CECN)

En 2023, la CECN s'est réunie à onze reprises :

Examen de 15 dossiers (1 note d'opportunité et 14 conventions) dont :

- 7 entreprises ;
- 2 Organisations syndicales ;
- 2 Associations de personnes handicapées ;
- 1 dispositif sectoriel ;
- 1 chambre consulaire ;
- 1 branche ;
- 1 fédération professionnelle.

Un avis favorable a été rendu par la Commission pour l'ensemble des dossiers présentés.

Les points forts de l'année 2023 :

L'année 2023 a été riche en échanges sur le sujet de la sortie des accords agréés et la rénovation des Conventions de politiques d'emploi.

Le Conseil d'administration a voté lors, de sa séance du 16 mai 2023, deux résolutions. La première porte sur un accès simplifié à notre offre, la seconde sur la rénovation des Conventions de politiques d'emploi.

Les travaux ont conduit à la mise en opération des conventions de services sur la résolution 1 et en parallèle la CECN a travaillé le sujet de la rénovation des Conventions de politiques d'emploi. Il est proposé une Convention de développement de l'emploi « universelle »,

ouverte à toutes les entreprises dans le cadre de l'Offre de conseil et d'accompagnement réalisée par l'Agefiph, avec la possibilité d'un bonus en cas d'atteinte des objectifs.

En complément de la Convention de développement de l'emploi (CDE), la CECN a proposé la conduite d'une réflexion sur la mise en place d'un appui financier en direction des PME.

Les dossiers thématiques présentés en CECN en 2023 :

Appui aux acteurs du dialogue social : le dialogue social est un axe de travail depuis 2018 pour l'Agefiph. L'appui et l'outillage des acteurs du dialogue social est renforcé au travers de la Convention Etat-Agefiph et du nouveau plan stratégique Agefiph. En 2023, un parcours de professionnalisation a été coconstruit par la DMMES/DR/ Représentants OS et OP. Ce parcours, notamment proposé lors de l'URRH 2023, repose actuellement sur 3 briques :

- Modul'Pro « Les connaissances de base du handicap au travail à destination des acteurs de dialogue social » ;
- Webinaire « Acteurs du dialogue social et handicap : quels outils pour agir ? » avec les témoignages croisés (DRH/Référent handicap/Représentant du personnel) du groupe Byblos ;
- Atelier d'échanges de pratiques « Représentants du personnel : comment répondre à la sollicitation d'un salarié ? » avec la méthode de codéveloppement.

Lancement d'une évaluation sur les conventions avec les associations : un travail d'évaluation en lien avec la DIES et la DMMES, a été initié pour les associations. Cette évaluation permettra de disposer d'un regard extérieur, d'une vision globale de l'ensemble des partenariats avec les associations et d'apporter un éclairage sur la pertinence des partenariats avec d'autres associations. La restitution des enseignements et préconisations est prévue fin avril 2024.

Restitution de l'évaluation des Conventions de politiques d'emploi avec les entreprises : les objectifs de cette évaluation, confiée au Cabinet Pluricité, étaient de permettre à l'Agefiph d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience des Conventions, dans leur forme actuelle, à travers une analyse portant à la fois sur les dimensions stratégiques et opérationnelles du dispositif. Et de prendre en compte les éléments de l'évaluation dans les travaux de rénovation des Conventions de politiques d'emploi.

Parmi les dossiers étudiés en Commission, il a été mis en lumière les dossiers suivants :

- Renouvellement de la **Convention avec l'UIMM (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie)** pour une durée de trois ans renouvelables : Il s'agit d'une convention non financière, qui pose un cadre, à décliner en région. La précédente convention n'avait été que partiellement mise en œuvre du fait

du report d'un grand nombre d'actions à la suite de la crise sanitaire. Les enseignements ont néanmoins été riches et nombreux et ont plaidé pour la poursuite du partenariat comme l'a mis en lumière l'évaluation réalisée de décembre 2021 à juin 2022. L'objectif vise à développer l'accompagnement des jeunes et des demandeurs d'emploi en situation de handicap vers les métiers industriels, et en particulier vers les métiers en tension ;

- **Convention avec Hanvol** pour une durée de 2 ans : Les administrateurs ont salué la qualité de ce dispositif emblématique pour l'Agefiph : les résultats obtenus, la diversité des métiers proposés et des niveaux de qualification en font une véritable vitrine pour l'emploi des personnes handicapées dans l'aéronautique, secteur d'excellence de l'économie française au sein duquel, il y a encore quelques années, les personnes en situation de handicap ne postulaient pas. Ce dispositif fait pleinement écho aux orientations stratégiques de l'Agefiph.

La commission innovations expérimentations (CIE)

La commission innovations expérimentations s'est réunie à cinq reprises au cours de l'année 2023.

Ce ne sont pas moins de 30 projets qui ont bénéficié en 2023 du soutien de l'Agefiph.

- Six projets ont concerné des projets validés au titre de l'appel à projets innovation pour 2022 qui ont été traités en 2023 ;
- Six projets ont permis d'accompagner des projets soutenus depuis quelques années tels **Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD)** qui couvrent 13 territoires supplémentaires et 21 entreprises à but d'emploi et au total 576 salariés en situation de handicap ou **Vivre et travailler autrement** qui se déploie en mobilisant le protocole Agefiph et accompagne désormais l'emploi de près d'une centaine de personnes vivant avec un trouble du spectre de l'autisme ;
- Huit nouveaux projets ont été sélectionnés par la commission. Parmi eux des projets pour expérimenter les contrats de professionnalisation expérimentaux avec le groupe SOS pour la formation de jeunes autistes (**CAPA – Classe Avenir Pro Autisme**) en lien avec l'association La Cour des Grands, initier les prémises de **l'académie des experts d'usage** avec l'association Paralysie Cérébrale France, créer des outils pour sensibiliser au maintien en emploi les exploitants et les salariés agricoles à travers le projet « **Encore PossibleS2** » avec la MSA Poitou Charente, développer l'accès aux métiers du jeu vidéo « **CIARA** » - phase 2 avec Créative Handicap, le déploiement en région auprès des missions locales des parcours ARIA pour accompagner les jeunes présentant

un trouble du spectre de l'autisme, le soutien au projet **Cookinum** mis en place par l'UPEC dans le cadre du programme Deffnum (ayant pour ambition de soutenir des projets de transformation et de digitalisation de la formation) ou encore le projet **Passer'elles** proposé par le réseau Gesat et RéseauH pour accompagner les transitions du milieu protégé vers le milieu ordinaire (en Hauts-de-France). Un projet porté par Emmaüs Connect et la Croix rouge soutenu par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et l'Agefiph doit permettre de veiller à l'inclusion numérique en lien avec les Maisons France Services en proposant des modèles d'accompagnement des personnes en situation de handicap favorisant ainsi l'accès aux droits. Enfin l'Agefiph soutient le programme d'accompagnement des parcours de préparation à la prise de parole à travers le projet « **Éloquence de la différence** » ;

- Onze projets soutenus dans le cadre de **l'appel à projets « Les uns, les autres »** en partenariat Agefiph – Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) avec de très beaux projets tels la saison 2 de la série de TF1 « Toulouse Lautrec » (qui a rassemblé 2,66 millions de téléspectateurs et environ 15 % de part de marché), le téléfilm « La belle étincelle » diffusée sur M6 (qui a rassemblé 2,13 millions de téléspectateurs et 10 % de part de marché) ou la série extra sélectionnée pour le festival série mania « Les leviers juridiques à l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les entreprises » avec le laboratoire

IODE et l'université de Rennes en coopération avec l'association Vivre ont été soutenus. Cette thèse est lauréate de la 3^e édition des « Trophées Valorisation du Campus Innovation de l'Université de Rennes ».

Les points forts

- Les travaux de rénovation de la stratégie innovation emploi et handicap ont fait l'objet d'un travail important pour une nouvelle stratégie pluriannuelle qui sera présentée en 2024. Une vaste consultation a été conduite tout au long du second trimestre auprès de notre écosystème, de nos partenaires institutionnels, opérationnels et de l'innovation, de nos collaborateurs du siège et des régions, de nos administrateurs. Un séminaire a été organisé en octobre 2023 rassemblant plus d'une centaine de personnes et un bootcamp associant nos porteurs de projets et des partenaires, près de 150 participants ont activement contribué à illustrer leurs parcours et à nourrir les travaux pour l'innovation ;
- Le suivi de l'expérimentation de l'espace scientifique et prospectif de l'Agefiph rassemblant Charles Gardou, Serge Ebersold, Anne Revillard, Catherine Tourette Turgis, Christian Expert, Bertrand Martinot, Fanny Jaffres, Pascale Levet, Christophe Lançon. Trois séquences de travail ont eu lieu. Elles ont permis de déterminer une feuille de route, de commencer à travailler sur le thème du plein emploi des personnes handicapées et de finaliser une charte de fonctionnement ;

- Des partenariats renforcés avec des acteurs de l'innovation en participant activement aux processus de sélection de projets et de jury (notamment La fondation pour l'audition, la fondation la France s'engage, l'APEC – Innovapec – La handitech) et à la structuration du réseau Handicap & Innovation aux côtés de la Caisse des dépôts et consignation.

La Commission de marchés

Depuis 2016, l'Agefiph s'est inscrite dans une volonté d'instaurer un processus de maîtrise des dépenses et de sécurisation de ses achats. Ainsi, la Commission de marchés est garante du respect des règles d'achat tant dans le choix des procédures que dans leur bon déroulement.

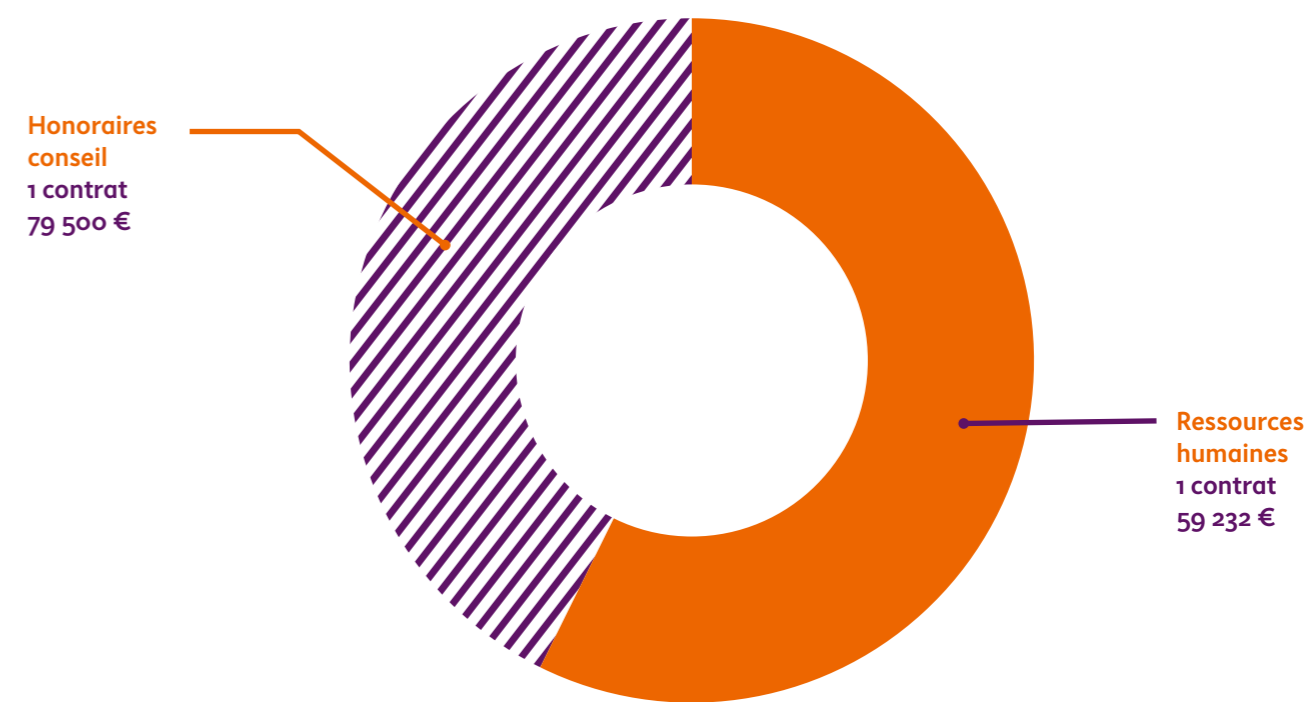
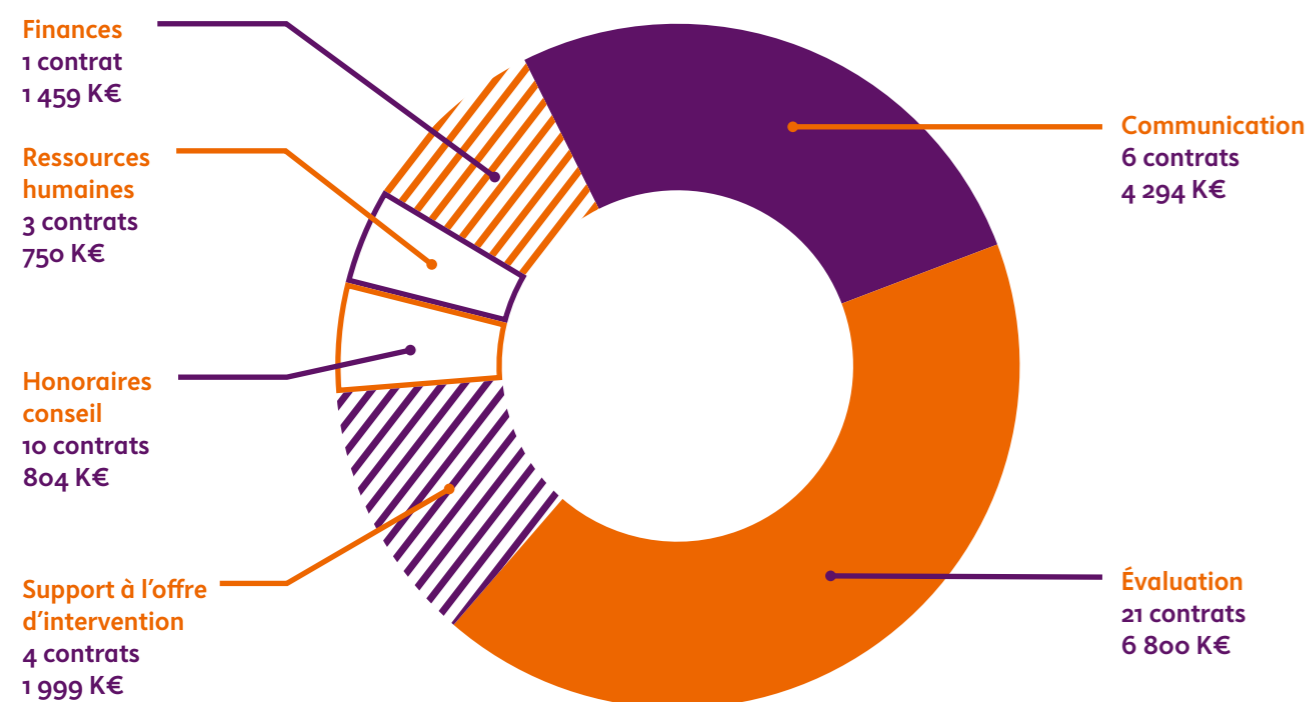
Sur proposition du Département Achats, la Commission de marché décide de l'attribution des marchés relevant des charges internes ou des supports aux interventions de l'Agefiph.

Pour les projets supérieurs à 80 000 € HT (96 000 € TTC), la Commission de marché est composée des membres de la Commission Financière (COMFI) et présidée par le Trésorier de l'Association.

Pour les projets compris entre 40 000 € HT (48 000 € TTC) et 80 000 € HT (96 000 € TTC), la Commission de marché est composée des membres du Comité Exécutif (COMEX). En 2023, la commission de marchés (Format COMFI) s'est réunie à 8 reprises et a décidé de l'attribution de 45 contrats marchés pour un montant total de 16 M€ HT. Ces marchés sont pluriannuels à l'exception des Honoraires conseil et AMOA.

En 2023, la Commission de marchés (Format COMEX) s'est réunie à 2 reprises et a décidé de l'attribution de 2 contrats pour un montant total de 138 732 € TTC.

Pour rappel, en 2022 avait été mis en œuvre, pour tous les marchés, une charte déontologique Achats engageant l'Agefiph et ses collaborateurs au respect des principes d'indépendance, objectivité, neutralité, impartialité et efficacité dans la mise en œuvre du processus achats ainsi que dans leurs relations avec les opérateurs économiques (candidats et titulaires).



Le comité d'audit

Le comité d'audit a connu en 2023 une activité soutenue, en se réunissant à quatre reprises.

Ces instances ont permis tout notamment :

→ De structurer les travaux du comité, et le cadre de la maîtrise des risques à l'Agefiph.

De manière classique, le comité d'audit a validé le plan d'audit pour les années 2023-2024. Il a également statué sur le programme d'activité, sur la même période, du département Maîtrise des risques, qui a mis en visibilité en particulier les actions de lutte contre la fraude et les dispositifs de contrôle interne de 1^{er} et de 2nd niveau.

Plus spécifiquement, le comité a été mobilisé sur les travaux d'actualisation de la cartographie des risques majeurs de l'Agefiph, pilotés par le département Maîtrise des risques en association de l'ensemble des entités de l'Agefiph.

→ De porter son attention sur plusieurs thématiques particulières.

En matière d'audit, celui relatif au « processus de pilotage des Prestations d'Appui Spécifiques » - lui a été restitué, et un point sur le suivi des recommandations des audits antérieurs lui a été présenté.

Complémentairement, le comité a eu connaissance des modalités de mise en œuvre de dispositifs de contrôle interne relatifs à deux processus particuliers (gestions des aides financières directes aux personnes en situation de handicap et aux employeurs) par les services de l'Agefiph, complété de la « revue de contrôle interne » par le commissaire aux comptes.

De même, le comité a traité des aspects « sécurité/maîtrise des risques » du système d'information de l'Agefiph conduits par le département Maîtrise des risques et la direction des systèmes d'information, éclairés par la « revue des contrôles généraux Informatiques » réalisée par le commissaire aux comptes.

PARTIE 5

La RSE à l'Agefiph



La RSE est un pilier de notre stratégie

L'Agefiph souhaite construire une société plus juste pour les personnes en situation de handicap. Chacun doit pouvoir trouver un emploi, progresser dans son métier et participer à la vie économique du pays.

L'engagement de chacun au cours de ces dernières années a permis de construire un nouveau plan stratégique qui prend en compte les changements que nous vivons, l'évolution de nos métiers du fait de la digitalisation, l'allongement de la durée de carrière du fait notamment de la nouvelle réforme des retraites, l'évolution de nos modes organisationnels avec la pérennisation du télétravail et du travail à distance. L'arrivée rapide de l'intelligence artificielle va également bouleverser les métiers. Il est indispensable de nous y préparer avec nos bénéficiaires.

Le plan stratégique s'est doté d'un projet d'entreprise interne qui vise à renforcer les liens et la confiance pour réussir ensemble. Il accompagne les transformations stratégiques et soutient nos actions de façon pragmatique. Chacune des actions que nous déployons est porteuse d'engagements en matière d'éthique, de responsabilité sociale et sociétale, économique et environnementale.

En établissant son premier rapport extra-financier, qui applique les principes de la déclaration de performance extra-financière, l'Agefiph identifie ses enjeux prioritaires et l'engagement RSE auquel elle se doit de répondre. Ce rapport constitue une étape importante de notre ambition collective.

Nos enjeux RSE :

- Créer de la valeur de façon durable pour nos bénéficiaires et l'ensemble de nos partenaires ;
- Offrir une expérience réussie à toutes et à tous ;
- Contribuer à réduire notre empreinte environnementale ;
- Laisser une empreinte sociétale positive.



Créer de la valeur de façon durable pour nos bénéficiaires et nos partenaires

L'Agefiph se positionne comme un acteur incontournable de la création de valeur durable pour les personnes en situation de handicap, les entreprises, les partenaires et les fournisseurs. Cette volonté s'appuie tout à la fois sur une gouvernance et des pratiques pleinement conformes aux principes de loyauté, d'exemplarité et de transparence, une politique d'achats responsable et inclusive et le souci d'assurer la qualité de service et la satisfaction de nos bénéficiaires tout en garantissant la protection des données qu'ils nous confient.

Un dispositif **lanceur d'alerte** permet aux collaborateurs, aux bénéficiaires, aux partenaires et aux prestataires de signaler de manière confidentielle tout comportement non éthique.

Également une « **charte de déontologie des achats à l'Agefiph** », est signée pour chaque marché par tous les participants de l'acte d'achat.



Offrir une expérience réussie à toutes et à tous

L'Agefiph souhaite faire vivre une expérience positive à chacun de ses collaborateurs. Dès l'accueil notre objectif est d'inclure et d'embarquer les nouveaux arrivants, de les imprégner de notre culture d'entreprise lors d'un séminaire d'intégration afin de leur faire découvrir notre mission, notre organisation, nos outils et processus internes ou nos métiers à travers le dispositif « vis ma vie ». Au quotidien nous respectons la dignité et la singularité de chacun.

Promouvoir la diversité et l'inclusion.

La culture de l'inclusion à l'Agefiph permet à chaque collaborateur de travailler sans autre considération que son talent et ses compétences.

Promouvoir, soutenir et développer l'emploi des personnes en situation de handicap.

L'Agefiph emploie fin 2023, 89 collaborateurs en situation de handicap (16,27 % des salariés, 15,2 % en ETP) contre 79 un an auparavant (15,7 % des salariés, 14,7 % en ETP). L'objectif est de maintenir de tels taux d'emploi malgré un nombre important de départs à la retraite de salariés en situation de handicap dans les prochaines années.

Veiller au bien être des collaborateurs.

Le bien-être physique et moral ou encore l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée contribuent à l'épanouissement et à l'engagement des collaborateurs. Plus de 90 000 € sont consacrés chaque année aux aménagements ergonomiques.

Ce budget s'ajoute à celui consacré à l'aménagement de poste réalisés pour les travailleurs en situation de handicap.

Le droit à la déconnexion pour tous.

Nous avons mis en place une charte, droit à la déconnexion en juillet 2019 pour les collaborateurs puis signé un accord en novembre 2020 applicable à 100 % des salariés toutes catégories confondues.

Permettre aux talents de se développer dans un environnement apprenant.

En 2023, l'Agefiph développe sa formation autour de 6 domaines :

- Se positionner comme référent sur le handicap en emploi ;
- Adopter une posture de conseil et de service ;
- Adopter de nouveaux modes de travail et de pilotage ;
- Développer une offre de l'Agefiph modulable et adaptée ;
- Développer les réseaux de l'Agefiph (influence et notoriété) ;
- Professionnaliser les interlocuteurs et collaborateurs.

En 2022 plus de 98 % des collaborateurs ont suivi une formation pour répondre au déploiement du plan stratégique.

En 2023, ils sont **93 %** de l'effectif avec un budget de plus de 634 K€ consacré à la formation continue. 3 % de l'effectif est en contrat d'alternance en 2022, 3,8 % en 2023.

▶ **Contribuer à réduire notre empreinte environnementale**

L'urgence à lutter contre le changement climatique n'a jamais été aussi forte. Dans une situation post crise sanitaire nous poursuivons d'autant plus nos efforts pour diminuer notre empreinte environnementale en agissant sur notre empreinte carbone, sur la réduction de nos déchets, sur la sobriété numérique et le choix de nos fournisseurs.

Dans ce cadre l'Agefiph s'est engagé d'ici 2025 à réduire l'ensemble de ses émissions (scope 1 à 3) d'au moins 20 %.

Nos actions en 2022 et 2023 :

- Évolution de la consommation d'eau au cours de ces 2 dernières années : - 35 % ;
 - Réduction de 35 % des déplacements professionnels et des trajets domicile – travail, depuis la mise en place du télétravail ;
- La consommation énergétique d'électricité ces 3 dernières années décroît de 20 %, en 2020 puis de 40 % en 2021 puis lors du retour post crise à la normale, affiche à nouveau en 2022– 2023 une hausse de consommation du fait des fortes amplitudes climatiques (activation de la climatisation ou a contrario du chauffage).

Grâce à une gestion du matériel informatique encadrée et suivie, l'Agefiph optimise son cycle d'utilisation et adapte les quantités aux besoins de l'organisation. Elle veille à fournir un matériel adapté en fonction des spécificités du handicap.



Développer notre ancrage territorial et soutenir le développement économique avec nos partenaires dans le but de laisser une empreinte sociétale positive

Notre objectif : favoriser les partenariats avec des organismes et des parties prenantes locales pour échanger sur notre ambition RSE et être au plus près des acteurs.

Nos actions réalisées au cours de ces dernières années et poursuivies :

- Participation à des journées « portes ouvertes » des établissements d'enseignement et à des Forums pour l'emploi ;
- Recensement des entreprises à activités économiques locales, associations de protection de l'environnement dans les lieux d'implantation des délégations de l'Agefiph ;
- Mise en place d'actions avec les collectivités locales ;
- Mise en place d'actions avec l'enseignement supérieur (Handicap genre et précarité Sciences Po) ;

- L'Université du Réseau des référents handicap annuellement depuis 5 ans ;
- Remise des trophées aux femmes dans les ESAT/EA ;
- Nous participons à des initiatives d'intérêt général dans les domaines de la santé, du sport, de la culture et de la connaissance.

Notre objectif : assurer la cohésion en fédérant les collaborateurs autour d'événements publics.

Nos actions réalisées au cours de ces dernières années et poursuivies :

- Sponsoring d'évènements sportifs, culturels et santé pour aider à changer le regard du handicap :
 - Partenariat avec la FFH pour les jeux paralympiques 2024 et les épreuves world para athlétisme 2023, soutien aux bénévoles en situation de handicap dans ces événements ;
 - Partenariat avec cancer@work.
- Participation à des initiatives R&D, innovation dans le champ du handicap (Handitech).

